

# Les enseignants de tennis sur le banc d'essai

## Contrôler avant de s'engager pour longtemps

«Moniteur de tennis» et «entraîneur» ne sont pas des titres protégés en Suisse. En comparaison avec d'autres pays, la Suisse dispose d'un droit de la concurrence extrêmement libéral. En tant qu'association professionnelle des meilleurs professeurs et enseignants de tennis, la SPTA se bat pour une formation de bonne qualité. Les premiers succès obtenus sont réjouissants, mais soulignent tout ce qu'il reste à faire.

TEXTE: THOMAS MEIERHOFER

La problématique n'est pas nouvelle. Nous ne cessons de la rappeler, notamment dans le magazine smash: tout le monde peut se dire moniteur de tennis ou entraîneur.

### Les passionnés de tennis victimes de la libre concurrence

Tandis que dans de nombreux autres pays, les fédérations nationales, voire l'Etat, s'assurent que seuls des enseignants formés donnent des cours de tennis, en Suisse, la Commission de la concurrence garantit le contraire en appliquant rigoureusement le principe de la libre concurrence. L'argument selon lequel cette protection est favorable aux consommateurs et aux clients qui veulent progresser n'est pas très perspicace. L'expérience montre que de nouveaux joueurs, souvent peu expérimentés, suivent les cours d'enseignants pas assez bien formés et paient cher leurs leçons. Tôt ou tard, ils constatent qu'ils ont investi beaucoup de temps et d'argent pour quelque chose qu'un moniteur professionnel leur dit être même contre-productif.

### Exemple d'une «école de tennis», un cas malheureusement pas isolé

Un membre actif a rendu la SPTA attentive à une école de tennis et à plusieurs clubs de tennis proches les uns des autres. Une rapide recherche a montré que ni le responsable de l'école de tennis, ni la plupart des quelque dix moniteurs employés ne disposaient d'une formation suffi-

sante. La SPTA a alors écrit à trois clubs de tennis où l'école de tennis en question dispensait des cours. Les associations concernées, déstabilisées, ont réagi rapidement. L'une d'elles s'est montrée carrément énervée.

### Réaliser tard qu'il faut faire quelque chose

«Je suis parti du principe que tous les enseignants de cette école de tennis étaient soit des moniteurs formés, soit des entraîneurs pour les compétitions», a avoué un des présidents. «Nous n'embauchons pas les enseignants concernés, ça veut dire qu'ils sont indépendants, et nous n'avons alors pas de problème, n'est-ce pas?» s'est demandé le deuxième président. A la question de savoir si le président ne voulait pas permettre à ses membres de suivre des cours de qualité, nous avons obtenu une réponse embarrassée. «Mais bien entendu. J'ai discuté avec le responsable principal de l'école de tennis. Il doit me donner rapidement une attestation de Swiss Tennis pour prouver que tous les moniteurs sont formés conformément à leur fonction et qu'ils suivent des formations complémentaires.»

### Le tennis suisse, un système qui marche

Jusque dans les années 2000, Swiss Tennis et la SPTA ont pu s'attaquer activement aux enseignants pas assez formés et aux clubs qui les employaient. Outre le bon système de formation, c'est une raison impor-

tante du succès presque incroyable qu'a connu le petit univers du tennis suisse. Aujourd'hui, la SPTA ne peut plus se contenter d'inciter les clubs, les centres et les écoles de tennis. Elle doit les exhorter vivement à exploiter cet avantage.

### Contrôler avant de s'engager pour longtemps!

Sur la page d'accueil de Swiss Tennis, on trouve un masque de saisie tout au fond. En cliquant sur «Formation» et en entrant le nom et le prénom de l'enseignant, on peut consulter la liste de ses principales formations.

La page d'accueil du site de la SPTA met à disposition une liste de ses membres actifs. Il n'est certes pas obligatoire d'être membre, mais la plupart des moniteurs professionnels le sont. De nombreux clubs et centres affichent la licence d'enseignement mise à disposition des membres actifs par la Fédération.

Si un enseignant n'apparaît ni dans la base de données de Swiss Tennis ni sur spta.ch, nous vous conseillons d'être prudent et de vous adresser aux deux associations qui encadrent le tennis suisse.

### Le brevet fédéral, une lueur d'espoir

Aujourd'hui, ceux qui ont suivi la formation suisse d'enseignant de tennis empoignent un brevet fédéral. C'est une bonne nouvelle en vue d'une protection du métier reconnue qui offre la garantie d'avoir des professionnels formés sérieusement. ●



**Bureau Swiss Professional  
Tennis Association**

c.p. 324, CH-6391 Engelberg  
Tél. 041 639 53 47, Fax 041 639 53 44  
E-Mail: meierhofer@spta.ch